

Direction des Affaires Culturelles

2019 DAC 326 Budget participatif 2016 « De l'art dans mon quartier » : subvention (23 400 euros) pour la « Coulée verte Art Project » : parcours de fresques sur la coulée verte (12^e), convention de subvention avec l'association *Pixo* et convention d'occupation temporaire du domaine public.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'attribuer une subvention d'investissement à l'association *Pixo*.

L'association *Pixo* est porteuse de l'un des projets lauréats de l'édition 2016 du budget participatif du 12^e arrondissement, sous l'intitulé « De l'art dans mon quartier », qui a pour objectif de créer une touche de couleur dans le cheminement de la promenade plantée dite « Coulée verte » dans le 12^e arrondissement. L'association *Pixo* propose la réalisation de la « Coulée verte Art Project », un parcours de fresques sur la coulée verte (12^e arrondissement) réalisé par 7 artistes pour un total de 8 murs : Anna Conda (2 murs), Daco, Difuz, Drika Chagas, Ruben Carrasco, Thiago Goms, Toys & Omik.

Afin de permettre à l'association *Pixo* de réaliser ce projet artistique, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 23 400 euros TTC et de conclure avec elle une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention annexée au présent projet, qui en fixe les conditions de versement, ainsi que la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'intervention artistique entre la Ville de Paris (Mairie du 12^{ème} arrondissement) et l'association *Pixo*.

La Maire de Paris

2019 DAC 326 Budget participatif 2016 « De l'art dans mon quartier » : subvention (23 400 euros) pour la « Coulée verte Art Project » : parcours de fresques sur la coulée verte (12^e), convention de subvention avec l'association *Pixo* et convention d'occupation temporaire du domaine public.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association *Pixo* une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ainsi qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe Girard au nom de la 2^e commission et par Madame Pauline Véron au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association *Pixo* une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ainsi qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 23 400 euros est attribuée en 2019 à l'association *Pixo*, 11 rue Caillaux Bal 13, 75013 Paris, 2019_09945 ; 187558.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 23 400 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.